

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 4/8 2023, CAUSES TARIFAIRES 2022-2023 et 2023-2024
(000 \$)

No de ligne		BUDGET CAUSE 2022-2023			PRÉVISION 4/8 2023			BUDGET CAUSE 2023-2024		
		TOTAL BUDGET CAUSE 2022-2023	PROJETS INFÉRIEURS À 4,0 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 4,0 M\$	TOTAL PRÉVISION 4/8 2023	PROJETS INFÉRIEURS À 4,0 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 4,0 M\$	TOTAL BUDGET CAUSE 2023-2024	PROJETS INFÉRIEURS À 4,0 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 4,0 M\$
1	FRAIS REPORTÉS									
2	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	22 633	22 169	464	25 706	24 063	1 643	31 663	31 663	0
3	PROGRAMMES COMMERCIAUX PRC	8 941	8 835	106	8 404	8 404	0	4 792	4 792	0
4	PRRC	5 600	5 600	0	4 600	4 600	0	1 150	1 150	0
5	PED							5 381	5 381	
6	TOTAL DES PROGRAMMES COMMERCIAUX	14 541	14 435	106	13 004	13 004	0	11 323	11 323	0
7	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	37 174	36 604	570	38 710	37 067	1 643	42 987	42 987	0
8	IMMOBILISATIONS									
9	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	51 012	50 873	139	51 500	51 500	0	52 460	51 760	700
10	GSR	14 500	7 892	6 609	1 692	1 692	0	19 912	12 564	7 349
11	AMÉLIORATION DU RÉSEAU	71 556	71 525	31	74 773	74 773	0	75 181	75 344	(162)
12	TRANSMISSION - RÉSEAU	40 867	0	40 867	56 468	0	56 468	0	0	0
13	ENTREPOSAGE DU GAZ	2 650	2 650	0	3 876	3 676	200	9 716	3 035	6 681
14	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	22 157	22 157	0	23 155	23 155	0	22 063	22 063	0
15	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	22 160	21 151	1 009	24 373	23 240	1 133	24 816	24 453	363
16	AUTRES	1 796	1 796	0	1 395	1 395	0	1 404	1 404	0
17	CONTRIBUTIONS									
18	SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	(9 354)	(5 005)	(4 349)	(2 866)	(2 866)	0	(10 166)	(4 959)	(5 207)
19	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	217 345	173 039	44 306	234 364	176 563	57 801	195 388	185 664	9 723
20	INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE									
21	AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE									
22	IMMOBILISATIONS	14 111		14 111	7 110		7 110	24 037		24 037
23	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	40 241		40 241	41 916		41 916	0		
24	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	308 870	209 642	99 228	322 100	213 630	108 470	262 412	228 651	33 761

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION							
PRÉVISION 4/8 2023, CAUSES TARIFAIRES 2022-2023 et 2023-2024							
(000 \$)							
No de			BUDGET	PRÉVISION	BUDGET		
ligne	<u>ÉCARTS</u>	<u>CAUSE 2022-2023</u>	<u>4/8 2023</u>	<u>CAUSE 2023-2024</u>	<u>ÉCARTS</u>		
1	FRAIS REPORTÉS						
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8	IMMOBILISATIONS						
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16	AMÉLIORATION DU RÉSEAU						
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25	TRANSMISSION - RÉSEAU						
26							
27							
28	ENTREPOSAGE DU GAZ						
29							
30							
31	INSTALLATIONS GÉNÉRALES						
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							
41							
42	CONTRIBUTIONS						
43							
44							
45	INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE						
46	TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE (note 26)						
47							
48							
49							
50							
51							
52							
53							
54							
55							
56							

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION – PRÉVISION 4/8 2023 –
CAUSES TARIFAIRES 2022-2023 ET 2023-2024**

- 1 1. La hausse de 3,1 M\$ des investissements en *Développements informatiques* entre la
2 Cause tarifaire 2022-2023 et la prévision 4/8 2023 s'explique principalement par :
- 3 a. Une hausse des projets priorités pour supporter la transformation d'Énergir, notamment
4 les projets concernant les nouveaux produits de décarbonation que sont le GSR et la
5 Biénergie.
- 6 b. Le projet SAP S4/HANA pour lequel la phase post-implantation et stabilisation a requis
7 des investissements supérieurs à ceux prévus à la Cause tarifaire 2022-2023.
- 8 c. Des investissements pour des solutions informatiques d'entreposage de données
9 initialement prévus dans les immobilisations-équipements informatiques. La solution
10 retenue étant de type *Cloud*, ces investissements ont plutôt été comptabilisés en actifs
11 intangibles.
- 12 2. La hausse de 6,0 M\$ des investissements en *Développements informatiques* entre la
13 prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire 2023-2024 s'explique principalement par la
14 priorisation de projets pour soutenir la transformation d'Énergir. Notamment, Énergir entend
15 poursuivre ses investissements en lien avec la mise en marché des nouveaux produits de
16 décarbonation mentionnés au point 1-a, ainsi que pour la modernisation de ses systèmes
17 informatiques. De plus, Énergir devra investir dans le développement informatique pour
18 répondre à de nouvelles exigences gouvernementales en lien avec la facturation des clients.
- 19 3. La baisse de 3,6 M\$ des investissements en programmes commerciaux – PRC entre la
20 prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire 2023-2024 s'explique par le retrait des aides
21 financières pour les clients au gaz naturel 100 % fossile au marché affaire.
- 22 4. La baisse de 1,0 M\$ des investissements en programmes commerciaux – PRRC entre la
23 Cause tarifaire 2022-2023 et la prévision 4/8 2023 s'explique notamment par le retrait de
24 l'aide financière pour l'eau chaude aux marchés résidentiel et affaire.
- 25 5. La baisse de 3,5 M\$ des investissements en programme commerciaux – PRRC entre la
26 prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire 2023-2024 s'explique par l'introduction du nouveau
27 programme d'encouragement à la décarbonation pour les clients existants qui se
28 substituera en partie au PRRC.

- 1 **6.** La hausse de 5,4 M\$ des investissements en programme commerciaux – Programme
2 d'encouragement à la décarbonation (PED) entre la prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire
3 2023-2024 s'explique par la création d'un nouveau programme en 2024. Veuillez vous
4 référer à la pièce Énergir-I, Document-1 pour plus de détail.
- 5 **7.** La hausse de 1,1 M\$ des investissements en *Développement du réseau* entre la
6 prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire 2023-2024 s'explique principalement par une
7 augmentation des besoins en mesurage de 0,9 M\$.
- 8 **8.** La baisse de 12,8 M\$ des investissements GSR entre la Cause tarifaire 2022-2023 et la
9 prévision 4/8 2023 s'explique principalement par le report de la réalisation de plusieurs
10 projets qui avaient été prévus à la Cause tarifaire 2022-2023 pour un montant de 13,8 M\$
11 dont un projet d'investissement à Neuville, pour un montant de 6,6 M\$ (projet au-dessus du
12 seuil). De plus, l'écart s'explique par deux projets qui ont fait l'objet de facturation des
13 investissements, soit le projet GSR Varennes (SEMECS) et GSR Ville de Montréal pour un
14 montant de 1,3 M\$ et 1,8 M\$ respectivement. Cette baisse des investissements est
15 compensée par une hausse des investissements de 4,1 M\$ pour des projets GSR en
16 dessous du seuil qui devaient se terminer durant la Cause tarifaire 2021-2022, mais qui se
17 termineront plutôt durant l'année financière 2022-2023.
- 18 **9.** La hausse de 18,2 M\$ des investissements GSR entre la prévision 4/8 2023 et la Cause
19 tarifaire 2023-2024 s'explique principalement par la projection, à la Cause tarifaire
20 2023-2024, de l'intégration à la base de tarification du projet au-dessus du seuil de GSR
21 Cowansville (R-4220-2023), estimé à 7,4 M\$, et par le fait que plusieurs projets ont été
22 reportés à la Cause tarifaire 2023-2024 pour un montant de 12,5 M\$.
- 23 **10.** La hausse de 2,1 M\$ des investissements en *Amélioration du réseau – Risques* entre la
24 Cause tarifaire 2022-2023 et la prévision 4/8 2023 s'explique par l'ajout de certains projets
25 de raccords mécaniques.
- 26 **11.** La baisse de 10,0 M\$ des investissements en *Amélioration du réseau – Respect des*
27 *exigences* entre la Cause tarifaire 2022-2023 et la prévision 4/8 2023 s'explique par la
28 diminution et le report de projets d'infrastructures municipales pour 5,4 M\$, ainsi que par le
29 report de travaux requis et obligatoires de projets d'infrastructures publiques (municipalités,
30 ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), anciennement MTQ)

- 1 pour 3,9 M\$, dont le projet PCF UMQ boul. Gene.-H.-Kruger à Trois-Rivières. Le solde de
2 l'écart est dû au report dans le temps d'un projet de construction 100 % facturable au client
3 (PCF) dont la fin des travaux était prévue au dossier tarifaire 2022-2023.
- 4 **12.** La hausse de 3,7 M\$ des investissements en *Amélioration du réseau – Respect des*
5 *exigences* entre la prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire 2023-2024 s'explique par
6 davantage de projets d'infrastructures municipales prévus au dossier tarifaire 2023-2024
7 pour 2,3 M\$, dont certains proviennent du report prévu à la prévision 4/8 2023. La hausse
8 s'explique également par un décalage entre le moment des travaux et le moment de la
9 facturation des projets d'infrastructures publiques (municipalités, MTMD) pour 2,0 M\$. Cette
10 hausse des investissements est partiellement compensée par moins de projets d'arrières-
11 lots anticipés à la Cause tarifaire 2023-2024 pour 0,6 M\$.
- 12 **13.** La hausse de 1,9 M\$ des investissements en *Amélioration du réseau – Mesurage* entre la
13 prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire 2023-2024 est principalement due au remplacement
14 d'un plus grand nombre de compteurs découlant du programme de sceaux combiné au
15 remplacement de composantes qui seront désuètes pour lesquels les pièces de rechange
16 ne seront plus tenues par les fournisseurs.
- 17 **14.** La hausse de 1,2 M\$ des investissements en *Amélioration du réseau – Enjeux clients* entre
18 la prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire 2023-2024 s'explique par le projet de
19 Renforcement du réseau de St-Sébastien.
- 20 **15.** La hausse de 10,4 M\$ des investissements en *Amélioration du réseau – Amélioration des*
21 *actifs* entre la Cause tarifaire 2022-2023 et la prévision 4/8 2023 s'explique par :
- 22 a. Davantage de projets sur des conduites enfouies et sur des conduites suspendues
23 pour 5,2 M\$;
- 24 b. Davantage de projets sur des postes de livraison (chaudières, vannes de sortie,
25 instrumentation, filtres, détecteurs de gaz) pour 5,6 M\$ et sur des postes de
26 détente pour 0,8 M\$;
- 27 c. Le projet de transmission d'abandon et de reconstruction de vanne à Bécancour
28 pour 1,1 M\$;

- 1 d. Partiellement compensé par le projet visant l'abandon et la reconstruction d'un
2 poste de détente à Montréal-Est (R-4191-2022) pour un montant de 2,3 M\$. Ce
3 projet était prévu à la Cause tarifaire 2022-2023 dans les projets inférieurs au seuil.
4 Le coût des travaux étant estimé à plus de 4 M\$, Énergir a reçu la décision
5 favorable de la Régie de l'énergie (D-2022-072) de créer un compte de frais
6 reportés, hors base, dans lequel seront cumulés les coûts reliés au Projet jusqu'à
7 leur inclusion dans la base de tarification lors de l'examen du dossier tarifaire
8 2023-2024.
- 9 **16.** La baisse de 6,0 M\$ des investissements en *Amélioration du réseau – Amélioration des*
10 *actifs* entre la prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire 2023-2024 s'explique par moins de
11 travaux prévus sur des conduites enfouies pour 2,6 M\$ et sur des postes de livraison pour
12 1,9 M\$. Le solde de l'écart s'explique principalement par moins de projets prévus sur des
13 conduites suspendues et sur des postes de détente.
- 14 **17.** La hausse de 15,6 M\$ des investissements en *Renforcement du réseau de transmission*
15 entre la Cause tarifaire 2022-2023 et la prévision 4/8 2023 s'explique par un décalage dans
16 le temps du projet visant le renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et de la
17 Montérégie (R-4108-2019) pour un montant de 6,4 M\$. Cette hausse s'explique également
18 par un décalage dans le temps, ainsi qu'une augmentation des coûts, du projet visant le
19 doublage de la conduite située entre Saint-Flavien et Saint-Nicolas (R-4158-2021) pour un
20 montant de 9,2 M\$.
- 21 **18.** La baisse de 56,5 M\$ des investissements en *Renforcement du réseau de transmission*
22 entre la prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire 2023-2024 s'explique par la fin des travaux
23 dans l'année financière 2022-2023 du projet visant le renforcement des réseaux de
24 transmission de l'Estrie et de la Montérégie (R-4108-2019,) et du projet visant le doublage
25 de la conduite située entre Saint-Flavien et Saint-Nicolas (R-4158-2021).
- 26 **19.** La hausse de 1,2 M\$ des investissements en *Entreposage du gaz – Usine de liquéfaction*
27 entre la Cause tarifaire 2022-2023 et la prévision 4/8 2023 s'explique principalement par la
28 priorisation de projets non considérés lors de l'élaboration de la Cause tarifaire 2022-2023.
- 29 **20.** La hausse de 5,8 M\$ des investissements en *Entreposage du gaz – Usine de liquéfaction*
30 entre la prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire 2023-2024 s'explique principalement par

- 1 l'inclusion dans la base de tarification du projet de remplacement des regazéificateurs de
2 l'usine LSR (R-4178-2021).
- 3 **21.** La hausse de 2,1 M\$ des investissements en *Installations générales – Équipements de*
4 *transport* entre la prévision 4/8 2023 et la Cause tarifaire 2022-2023 s'explique par l'ajout
5 de projets d'acquisition de véhicules électriques pour 3,3 M\$. Cette augmentation est
6 partiellement compensée par le report d'un projet d'acquisition de deux camions de
7 construction de 0,9 M\$ à la Cause tarifaire 2023-2024.
- 8 **22.** La baisse de 1,4 M\$ des investissements en *Installations générales – Équipements*
9 *informatiques* entre la Cause tarifaire 2022-2023 et la prévision 4/8 2023 s'explique par des
10 investissements moindres que prévus pour des services d'entreposage de données. De
11 plus, Énergir ayant opté pour une solution *Cloud* plutôt que *On Premise*, ces
12 investissements sont considérés dans les actifs intangibles, comme mentionné à la
13 note 1-c. Énergir a aussi révisé à la baisse son budget pour l'achat d'équipements de
14 bureau, notamment grâce à une meilleure gestion de l'inventaire des immobilisations.
- 15 **23.** L'augmentation de 2,2 M\$ des *Frais généraux capitalisés* entre la Cause
16 tarifaire 2022-2023 et la prévision 4/8 2023 s'explique principalement par une hausse de
17 l'enveloppe globale des frais généraux capitalisés partiellement compensée par la
18 répartition des frais généraux imputés aux projets supérieurs au seuil de 4,0 M\$ hors base
19 moins élevée qu'à la Cause tarifaire 2022-2023.
- 20 **24.** La baisse de 6,5 M\$ des *Subventions gouvernementales* entre la Cause tarifaire 2022-2023
21 et la prévision 4/8 2023 s'explique principalement par :
- 22 a) Le report de la réalisation du projet Neuville initialement prévu à la Cause tarifaire
23 2022-2023 à une année ultérieure entraînant le report de la subvention gouvernementale
24 pour 4,3 M\$;
- 25 b) Le report à la Cause tarifaire 2023-2024 de deux projets initialement prévus à la Cause
26 tarifaire 2022-2023 entraînant le report de la subvention gouvernementale pour 5,0 M\$;
- 27 c) Ces baisses sont partiellement compensées par une augmentation des subventions
28 gouvernementales de 2,9 M\$ à recevoir pour l'année 2022-2023 pour deux projets qui

1 devaient être grandement complétés en 2021-2022 mais qui se termineront plutôt en
2 2022-2023.

3 **25.** La hausse de 7,3 M\$ des *Subventions gouvernementales* entre la prévision 4/8 2023 et la
4 Cause tarifaire 2023-2024 s'explique principalement par :

5 a) Une hausse des subventions gouvernementales de 5,2 M\$ en raison de l'intégration à
6 la base de tarification du projet GSR Cowansville (R-4220-2023) durant la Cause
7 tarifaire 2023-2024, tel que spécifié à la note 9;

8 b) Le report à la Cause tarifaire 2023-2024 de subventions gouvernementales pour deux
9 projets GSR prévus être réalisés initialement durant la Cause tarifaire 2022-2023
10 pour 5,0 M\$;

11 c) Ces hausses sont partiellement compensées par la fin des subventions
12 gouvernementales reçues dans le cadre de deux projets de GSR effectués pendant
13 l'année 2022-2023 pour 2,9 M\$.

14 **26.** Intégration des projets majeurs hors base à la base de tarification dans le solde d'ouverture
15 de la cause tarifaire

16 Les investissements des années antérieures, intégrés à la base de tarification en début
17 d'année, à la suite de l'approbation du projet par la Régie de l'énergie (Régie), sont aussi
18 présentés à titre informatif.

**Énergir demande à la Régie d'approuver les additions à la base de tarification relatives
à des projets d'investissement inférieurs à 4,0 M\$.**

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES
PRÉVISION 4/8 2023, CAUSES TARIFAIRES 2022-2023 et 2023-2024

(000 \$)

No de ligne	<u>ÉCARTS</u>	<u>BUDGET CAUSE 2022- 2023</u>	<u>PRÉVISION 4/8 2023</u>	<u>BUDGET CAUSE 2023- 2024</u>	<u>ÉCARTS</u>
1	3 690	8 030	11 720	14 150	2 430
2	(1 796)	14 139	12 343	17 513	5 170
3	1 179	464	1 643	0	(1 643)
4	<u>3 073</u>	<u>22 633</u>	<u>25 706</u>	<u>31 663</u>	<u>5 957</u>

(1)

(2)

^(a) Maintien du parc informatique par l'achat et la mise à niveau des logiciels.

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
PRÉVISION 4/8 2023, CAUSES TARIFAIRES 2022-2023 et 2023-2024
(000 \$)

No de ligne	BUDGET Cause 2022- 2023	PRÉVISION 4/8 2023	BUDGET CAUSE 2023- 2024
1	<u>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</u>		
2	Projets d'extension supérieurs au seuil soumis à la Régie		
3			700
4	19		
5	120		
6	139	0	700
7	Projets de raccordement inférieurs au seuil		
8	19 775	20 364	20 882
9	27 037	26 211	26 745
10	4 061	4 925	4 133
11	50 873	51 500	51 760
12	51 012	51 500	52 460